

DELIBERATION

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 JUIN 2026

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 18 juin 2026 à 20h00 à la Mairie.

Le Maire,
Jean-François PAULET

REUNION DU 18 JUIN 2026

Le 18 juin 2026 à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.PAULET Jean-François, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

PRESENTS : PAULET Jean-François, GIL Virginie, MAROLLEAU Pascal CROISÉ Lucie, CHATELLIER Jean-Paul, DIXNEUF Jean, MORIN Bernadette CHAUDIER Marc, MARCHAND Sandrine, DAGNAS Delphine, RENAULT Claire, GUILLAUME Virginie, BROCHARD Gaëtan, FREBOEUF Olivier, MORIN Florian, PUYRAVAUD Alison

Absents excusés : ROUSSEAU Jean-Pierre qui a donné procuration à PAULET Jean-François, THIBAUT Olivier,

Secrétaire de séance : Mr DIXNEUF Jean est nommé secrétaire de séance

INTERVENTION DE Mr SAMSON – Conseiller aux décideurs locaux

Mr Samson, Conseiller aux décideurs locaux est venu présenter au conseil municipal le fonctionnement d'un budget communal et a présenté les chiffres et les ratios de la commune.

CHANGEMENT DES TAXES LOCATIVES

Mr Samson propose au conseil municipal de revoir les évaluations foncières des locaux d'habitation pour lequel il manque des « éléments de confort », la correction porterait sur environ 178 locaux d'habitation soit un produit supplémentaire d'environ 3500 €. Le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 septembre pour une prise en compte dans le rôle de la taxe foncière au titre de 2027.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Le Conseil municipal vote les subventions communales 2026 comme suit :

- | | |
|------------------------|------------|
| - FC3C | : 2500 € |
| - Le Rebond Chapelais | : 3000 € |
| - Avenir Gymnique | : 2500 € |
| - Zumba Yoga Chapelais | : 500 € |
| - Chapel Gym sénior | : 426.62 € |
| - Pétanque chapelaise | : 300 € |
| - Tennis club | : 800 € |
| - Défense des cultures | : 900 € |
| - Diane Chapelaise | : 1000 € |

- Chorale Chant Ô Vent	: 500 €
- ADMR	: 1500 €
- Familles rurales	: 850 €
- Tarot	: 400 €
- Chapel'anim	: 15000 €
- Autistes sans frontière	: 500 €
- Graines de liens	: 2418 €

AGGLO2B – Education Musicale en milieu scolaire 2026/2027

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, par le biais du Conservatoire de Musique, propose aux écoles qui le souhaitent et après l'accord du conseil, un temps d'Education Musicale Scolaire effectué par un musicien intervenant du Conservatoire.

Le coût de cette intervention s'élève à 60 € TTC de l'heure pour 15h par école et pour l'année scolaire

Après discussion, le conseil décide

- de rester comme l'an passé à savoir 15h pour chaque école pour l'année 2026/2027
- mandate le maire à signer la convention avec l'AGGLO2B

DIVAGATION DES ANIMAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est régulièrement constaté la divagation de chiens sur le territoire de la commune. Cette situation engendre des problèmes de sécurité publique, de salubrité, ainsi que des risques d'accidents de la circulation.

Conformément à l'article L. 211-24 du Code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière municipale ou des services d'une fourrière pour accueillir les animaux trouvés errants ou en état de divagation.

Monsieur Le Maire propose donc de fixer les tarifs des frais de capture suivant qui seront mis à la charge des propriétaires des animaux trouvés en état de divagation.

- Première divagation : 50 €
- Deuxième divagation : 200 €
- A partir de la troisième divagation : 500 €

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident :

- A l'unanimité d'approuver cette délibération.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à mettre en œuvre la présente délibération chaque fois que nécessaire et à prendre toutes les mesures utiles à son exécution.

Monsieur le Maire va prendre un arrêté concernant la divagation des chiens qui prévoient une sanction financière en cas de divagation et une carte à puce va être achetée pour identifier les propriétaires des chiens

POINT SUR LA VOIRIE LOTISSEMENT RUE DU BUISSON

Concernant les travaux d'aménagement au Lotissement Rue du Buisson, 3 entreprises ont été consultées. L'entreprise Charier a été retenue pour un montant total de 80606 € TTC ; Les travaux sont programmés en septembre

BUDGET COMMUNE - Décision modificative - Crédits supplémentaires - Programme 163 - Eclairage Public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits Supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2026

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
Chap.21 / Compte 215384 / Prog.163	Réseaux d'électrification	+ 5 200.00	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
Chap.16 / Compte 1641 / Prog.OFI	Emprunts en euros	+ 5 200.00	

EMPLOI ETE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 4 jeunes ont été recrutés pour juillet et août pour travailler au service technique. Ils seront recrutés par période de 15 jours.

DEMANDE DE LAVE LINGE A L'ECOLE PUBLIQUE

Suite à un changement de matériel pour le ménage à l'Ecole publique, Mme Girault, agent d'entretien demande s'il est possible d'installer un lave-linge et sèche-linge à l'Ecole publique afin d'éviter les allers et retours à la cantine pour nettoyer les serpillères, les torchons, essuie mains, gants de toilettes ainsi que les draps des maternelles. Des devis vont être demandés pour connaître le coût d'un lave-linge et sèche-linge.

COURRIER REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Un courrier a été envoyé à tous les personnes de + 80 ans, pour leur faire part de l'ouverture d'un registre communal des personnes vulnérables en cas de canicule notamment. Ces personnes peuvent se faire inscrire à la Mairie ce qui permettra de prendre régulièrement des nouvelles. Si d'autres personnes ayant - de 80 ans souhaitent s'inscrire qu'il n'hésite pas à se rapprocher du secrétariat de Mairie.

MASSE POUR LE TRACTEUR

Mr Florian Morin fait part au conseil municipal d'un devis pour la masse pour le tracteur. Le devis s'élève à 1908 €

Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 27 août

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus
